

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection partielle d'un représentant BIATSS au conseil de l'IUT Tarbes – scrutin du 06 décembre 2016

## LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9, L.719-1, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu les statuts de l'IUT Tarbes ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre Vinel à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu la décision 2016-JPV-345 portant organisation des opérations électorales partielles en vue de l'élection d'un représentant BIATSS au conseil de l'IUT Tarbes ;
- Vu la décision 2016-JPV-346 portant recevabilité des candidatures

## DECIDE

### Article 1 : représentants BIATSS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 06 décembre 2016, est proclamée élue pour siéger au conseil de l'IUT Tarbes, la personne dont le nom suit :

#### Collège BIATSS

- GERARDIN Eric

### Article 2 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

### Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de l'IUT Tarbes, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 07/12/2016  
Professeur Jean-Pierre VINEL  
par délégation  
F. Deubaugeat, VP-CA

